



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FÉVRIER 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRÉSENTÉS : 03 ABSENT : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 30 janvier 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 12 février 2024</p>	<p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Etaient représentées : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.</p> <p>Absente : Mme Audine FRECKMANN</p>
---	--

Délibération n°23

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Cession à la société RTE ou toute société s'y substituant des parcelles cadastrées Section E n° 4092 et 4103 au lieu-dit « Les Mollières »

Par délibération du 22 mai 2023, le Conseil municipal a donné son accord pour la signature d'un compromis prévoyant la vente à la société RTE - Réseau de transport d'électricité – d'une surface d'environ 1660 m² des parcelles communales cadastrées Section E n° 285p et n° 3608p, situées au lieu-dit « Les Mollières », pour permettre la mise en œuvre d'un projet de renouvellement du poste électrique 63000 volts.

Le document d'arpentage est aujourd'hui établi et l'acte de vente peut être régularisé.

Il est donc proposé d'accepter la cession des parcelles nouvellement cadastrées Section E n° 4092 (ex E 285p) d'une surface de 212 m² et E n° 4103 (ex E 3608p) d'une surface de 1488 m², soit une surface totale de 1700 m², en zone UEi du PLU, au prix de 110 € HT le m², soit 187 000 € HT.

Il est précisé que le service du Domaine a déjà validé ce prix au m² dans le cadre de la cession de l'autre partie de ces mêmes parcelles à la société FRAMATOME.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Donne son accord pour la cession à la société RTE ou toute société s'y substituant des biens précités aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié correspondant, avec la société RTE.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240205-20240205_DE23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024
Publication : 12/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

